

**ENQUETE PUBLIQUE**  
(articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement)

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU  
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT (article 65**

Concerne la demande de la SA DECHAMPS, représentée par Monsieur Fabrice DECHAMPS et dont le siège social se situe à 4960 MALMEDY, Rue Ol'z-Eyos, 5 en vue d'obtenir une modification des conditions d'exploiter du permis unique (catégorie C) du 21 novembre 2017 relatif au réaménagement d'un site de stockage propane enterré de 115 m<sup>3</sup> (dépôt-relais LPG) sur les parcelles cadastrées « Waimes, 1<sup>o</sup> division, section F, n<sup>o</sup>122c, 122d et 14b», route de Belair à WAIMES. Cette demande porte sur la modification du type de pompe pour le chargement de camions de livraison et le remplacement de la pompe immergée initialement prévue vers deux pompes externes d'une capacité de 25m<sup>3</sup>/h chacune et d'une puissance de 30k Wh chacune.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 08 janvier 2019.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date, heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent adressées à
02/01/2019	08/01/2019	Service environnement Place Baudouin, 1, 4950 Waimes le 23 janvier 2019 *	Service environnement Place Baudouin 1 4950 WAIMES

\* l'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (tous les jours de 8H30 à 12H00 et les lundis et mercredis de 13H30 à 17H30) ainsi qu'un soir jusque 20 heures sur rendez-vous préalable pris 24 heures à l'avance auprès du service environnement (Mme GIET - 080 / 68 91 65 – environnement@waimes.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête qui aura lieu au service environnement de la Commune, **le 23 janvier 2019, de 10 à 11 heures.**

Les réclamations et observations peuvent être envoyées par télécopie (080 / 67 84 10), par courrier électronique (environnement@waimes.be) ou par courrier ordinaire. A peine de nullité les envois sont datés et signés.

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, dernier alinéa, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, la demande étant relative à des actes et travaux visés à l'article 127, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, du CWATUP.

Waimes, le 28 décembre 2018.


Le Directeur général.,



Vincent CRASSON



Le Bourgmestre f.f.,



Christophe THUNUS